

CARTE DE COMMERÇANT AMBULANT DEMANDE OU RENOUELEMENT

Pièces à fournir :

- Formulaire Cerfa de déclaration signé par le titulaire de la carte
- Une copie recto verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité ou un extrait d'acte de naissance original ou une copie recto verso du titre de séjour du demandeur à jour et en cours de validité
- 1 photo d'identité en couleur récente (format 35x45 mm)
La photo doit respecter la norme ISO/IEC 19794-5 ; 2005 qui correspond à l'agrément du Ministère de l'intérieur pour les photos figurant sur les documents d'identité et de voyage français (Carte nationale d'identité, Passeport, permis de conduire...
- Une copie de justificatif de domicile (*dernière quittance de loyer ou facture de gaz ou d'électricité*)
 - Pour la personne hébergée, une attestation d'hébergement signée en original par l'hébergeur et copie du justificatif de domicile de l'hébergeur
 - Pour les forains : Copie du livret spécial de circulation
- Redevance : Règlement de 15 € (par chèque à l'ordre de la CCI, en espèces ou par mandat-cash)
- Un extrait Kbis original de moins de 3 mois

*Merci de déposer votre dossier complet à l'accueil de la CCI en indiquant vos coordonnées téléphoniques.
Nous vous contacterons dans un délai de 15 jours afin de vous remettre votre carte de commerçant ambulant
Votre nouvelle carte ne vous sera remise qu'après la restitution de votre ancienne carte ou du certificat provisoire
qui vous a été délivré.*

*Pour tous renseignements complémentaires :
Mireille LOUVET - Centre de formalité des entreprises – 02 32 100 900*